

Construction du sens, représentations discursives et points de vue

PIERRE PATRICK HAILLET
UMR 7187 LDI,
Université de Cergy-Pontoise, France

Résumé

L'approche présentée dans cet article définit le *discours* comme une séquence écrite ou orale associée à du sens. Le discours est considéré comme un agencement plus ou moins complexe de *points de vue* sur ce qui est représenté, un point de vue donné étant ou bien *explicite* ou bien *sous-jacent*. L'objectif de la recherche est de déterminer les *propriétés linguistiques* de ce que l'auteur appelle des *représentations discursives*, en appliquant des critères tels que la compatibilité d'une construction donnée avec divers types d'environnements. Cette démarche rend possible une classification de *points de vue sous-jacents* ; les distinctions proposées sont illustrées par bon nombre d'exemples en français contemporain. L'article présente ensuite quelques cas où l'analyse linguistique de phénomènes sémantiques repose précisément sur la notion de *point de vue sous-jacent*, permettant ainsi de rendre compte de la nature d'une variété d'agencements. En outre, le raisonnement en termes de *points de vue sous-jacents* implique la nécessité de décrire le lien entre la construction étudiée et la glose forgée pour désigner chaque type de *point de vue sous-jacent* permettant d'identifier les propriétés fondamentales de la représentation analysée.

Mots-clés : sens, discours, point de vue sous-jacent, propriétés linguistiques.

Abstract

The approach presented in this article defines *discourse* as a written or oral sequence associated to a meaning. The *discourse* is seen as a more or less complex combination of *viewpoints* on what is represented, a given viewpoint being either *explicit* or *underlying*. The purpose of the investigation is to determine *linguistic features* of what the author calls *discursive representations* by applying criteria such as compatibility of a given construction with various types of environments. It allows for a classification of *underlying viewpoints*; the proposed distinctions are illustrated by a number of examples in contemporary French. The article then presents a few cases where the linguistic analysis of semantic phenomena bears precisely on the notion of *underlying viewpoint* and makes it possible to account for the nature of a variety of discursive constructions. Furthermore, reasoning in terms of *underlying viewpoints* makes it necessary to describe the link between the construction under investigation and the gloss assigned to each type of *underlying viewpoint* used to identify the basic features of the analyzed representation.

Keywords: meaning, discourse, underlying viewpoint, linguistic features.

1. Introduction

Dans le cadre de cette contribution à une réflexion sur la « construction du sens », je m'attacherai tout d'abord à exposer et à illustrer quelques principes fondamentaux de l'approche que j'appelle « *linguistique des représentations discursives* » (Haillet, 2006, 2007, 2009a, 2010) et qui consiste à considérer le discours comme un ensemble plus ou moins complexe de *points de vue* sur ce qu'il *représente*. Je proposerai ensuite une typologie des points de vue en précisant les critères formels qui servent de fondement à la classification postulée, puis je présenterai quelques modélisations sémantiques dans lesquelles un *point de vue sous-jacent* constitue un paramètre central de l'analyse linguistique.

2. Fondements de la *linguistique des représentations discursives*

Ce qu'il convient de dire, tout d'abord, à propos de la *linguistique des représentations discursives*, c'est qu'il s'agit, bien entendu, d'une approche *parmi d'autres* du phénomène que je désignerai, en première approximation, par la formule suivante, inspirée de Prieto (1966) : « attribution d'un sens à une séquence sonore ou écrite présentant la double articulation ».

On aura compris qu'en adoptant cette formule, je me situe résolument, d'entrée de jeu, dans la perspective de la **réception**, et que je cherche à rendre compte, par exemple, de la possible divergence d'opinions quant au « sens » de la séquence *Demain est un autre jour* (comprise comme une manière de dire « ça ira mieux demain » par certains, « on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve » par d'autres, etc.). De telles divergences, loin de constituer une « anomalie » négligeable dans le fonctionnement des discours, me semblent bien au contraire assigner un objectif bien précis à la démarche du linguiste : celui de proposer une modélisation cohérente de la manière dont s'opère l'attribution d'un sens à une suite sonore ou écrite – modélisation propre à expliquer pourquoi et comment il arrive que la communauté impliquée par l'énonciation ne soit pas unanime à propos de telle ou telle séquence.

J'en viens, ainsi, à l'un des principes fondateurs de la linguistique des représentations discursives – principe qui tient compte du fait (cf. Prieto 1966) que dans l'attribution d'un sens à un stimulus auditif ou visuel, plus ou moins complexe, intervient le plus souvent la prise en compte de facteurs extérieurs à ce stimulus ; en d'autres termes, une séquence sonore ou écrite se présente toujours dans un certain *environnement discursif* (cf. Haillet, 2007), constitué par deux types d'éléments :

– éléments directement observables, parmi lesquels on établit habituellement

une distinction en opposant *cotexte* et *contexte* (suivant que les éléments en question présentent – ou non – la double articulation),

– éléments qui échappent à l'observation directe, et qui correspondent aux savoirs plus ou moins largement partagés au sein de la communauté linguistique.

Ainsi, *parquet* ne se verra pas attribuer le même sens dans *On vient de cirer le parquet*, *La défense conteste le réquisitoire du parquet*, *Le parquet était rayé, terne et noirci* et *Le parquet était au courant de possibles fraudes fiscales de la milliardaire* – les deux premiers exemples illustrant la prise en compte du cotexte gauche et les deux derniers, la prise en compte du cotexte droit de l'entité *parquet*. D'une manière similaire, l'attribution d'un sens à l'entité *là* dans *Je vais me mettre là* peut faire intervenir des éléments observables tels que, par exemple, des gestes qui accompagnent l'énonciation (et qui, n'étant pas segmentables en phonèmes et en monèmes, ne sont pas des éléments linguistiques). Enfin, le slogan *Touche pas à ma retraite* peut être compris, entre autres, comme un clin d'œil au slogan *Touche pas à mon pote*, créé par *SOS Racisme* en 1985 – et ce qui intervient alors, c'est la prise en compte de « savoirs partagés », en l'occurrence d'un souvenir qui n'est pas perceptible par la vue ou par l'ouïe ; la formule « savoirs plus au moins largement partagés » permet notamment de rendre compte des divergences d'interprétation entre ceux qui associeront les deux slogans et ceux qui ne le feront pas (parce qu'ils ne connaissent pas le slogan de *SOS Racisme* ou encore parce qu'ils n'y auront pas pensé).

Se situer ainsi dans la perspective de la réception et parler d'attribution d'un sens à une séquence sonore ou écrite en tenant compte de son environnement discursif conduit naturellement à une autre décision d'ordre méthodologique : il s'agit à la fois de préciser quelle entité se situera au centre des analyses linguistiques proposées, et de dire comment on désignera tel ou tel sens attribué à tel ou tel agencement.

Si par *discours* on entend toute séquence sonore ou écrite présentant la double articulation, produite – ou susceptible d'être produite – spontanément par un locuteur natif et associée à du sens, on constate que de telles séquences sont segmentables (c'est ce qu'illustre, par exemple, la comparaison de *Max connaît Aziz* avec *Max admire Aziz* qui permet d'isoler les segments *connaît* et *admire*) ; on va s'appuyer sur la notion de *segment de discours* – en adoptant une perspective bien spécifique, consistant à mettre au centre de la réflexion l'entité définie comme « segment de discours organisé autour d'au moins un verbe conjugué » – et appelée, par convention, *énoncé*. Le choix de cette appellation s'inspire de la distinction établie par Ducrot entre *phrase* et *énoncé* ; en effet, la *phrase* est définie comme « une entité linguistique abstraite, purement théorique, en l'occurrence un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation de discours » (Ducrot, 1980, p. 7), et opposée à *énoncé* comme suit : « ce que produit un locuteur, ce qu'entend un

auditeur, ce n'est donc pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase » (ibid.).

Outre ce que l'on vient de voir à propos de la prise en compte des cotextes d'une entité donnée dans le cadre de l'attribution d'un sens à un discours, deux phénomènes me semblent constituer des arguments en faveur de la décision qui met au centre de nos analyses la notion d'énoncé (en tant que segment de discours organisé autour d'un verbe conjugué). Tout d'abord, si on compare *Léa a mangé* avec *Léa n'a pas mangé*, puis *Max a encore appelé* avec *Max n'a pas encore appelé*, on voit que la différence formelle est la même dans les deux comparaisons – mais qu'il ne s'agit absolument pas de la même différence de sens dans les deux cas. C'est ce qui me conduit à adopter la perspective suivante :

Lorsqu'un énoncé défile devant l'auditeur qui cherche à le comprendre, ses mots ne déversent pas l'un après l'autre, comme les godets dans la chaîne d'une noria, leur contenu individuel, qui viendrait s'ajouter au contenu véhiculé par les précédents. Il faut au contraire toute une théorie sémantique, bien loin encore d'être assurée, pour déterminer ces différents apports. Pour notre part, nous avons fait l'hypothèse que le mot, conçu comme entité linguistique abstraite, ne collabore au sens d'un énoncé que d'une façon indirecte : il commence par se combiner aux autres mots pour constituer la signification de la phrase, et c'est celle-ci qui, vu la situation de discours, produit le sens de l'énoncé (Ducrot, 1980, pp. 8-9).

Cette citation précise, en outre, la distinction entre *signification* et *sens* : on parlera de *signification* associée à la *phrase* en tant qu'entité théorique abstraite (cf. *supra*), et de *sens* attribué à tel ou tel *énoncé* en tant que segment de discours, entité concrète, directement observable, et qui se présente toujours dans un certain environnement discursif.

D'autre part, si l'existence de segments de discours qui ne comportent pas de verbe conjugué mais restent parfaitement interprétables ne fait pas l'ombre d'un doute, j'avancerai qu'il est toujours *possible* de désigner le sens attribué à une séquence sonore ou écrite en employant un segment avec verbe conjugué – considérant *ipso facto* que les segments sans verbe conjugué sollicitent fortement leur environnement discursif : ainsi, le sens attribué au titre de journal *Hausse du chômage* se laissera paraphraser par *Le chômage est en hausse* (ou encore par *Le chômage a augmenté*) ; pour rendre compte du sens attribué à la séquence *Quel beau match !*, on pourra recourir à des gloses telles que *C'est un très beau match* ou encore *On a assisté à un très beau match* ; enfin, le segment *Vers huit heures* ne se verra pas attribuer le même sens selon qu'il constitue la réponse à *Les invités arrivent quand ?*, à *Ahmed a fini tard, hier ?*, à *Tu t'es levé à quelle heure ?*, etc. – et, dans tous les cas, il sera possible de désigner le sens attribué à une séquence sonore ou écrite par un segment organisé autour d'un verbe conjugué, c'est-à-dire par un *énoncé*.

Un autre principe fondateur de la linguistique des représentations discursives consiste à considérer que parler – ou écrire – a pour fonction fondamentale¹ non pas de « décrire le réel », mais de construire des représentations, la tâche du linguiste étant de proposer une description des propriétés (formelles et sémantiques) de ces représentations. On conviendra que les séquences *Ce verre est à moitié vide* et *Ce verre est à moitié plein* peuvent « faire référence » au même objet extralinguistique ; or, elles ne peuvent pas « avoir le même sens » – ce qui montre que les propriétés linguistiques respectives de ces séquences ne pourront pas être expliquées grâce à l'observation des propriétés de l'objet extralinguistique² en question. Ce qui en découle pour la linguistique des représentations discursives, c'est la décision de focaliser toute l'attention sur les séquences sonores ou écrites associées à du sens, et de tenter de les décrire, d'en appréhender la nature, sans même chercher à faire intervenir les notions de « référence » et de « référent ».

Parler de *représentations discursives* implique, bien sûr, la nécessité de déterminer « ce qui est représenté ». La linguistique des représentations discursives s'inspire des travaux de J.-C. Anscombe (notamment 1985a, 1985b, 1990, 2004) et s'appuie sur un postulat bien précis : ce dont on parle est *construit par le discours*. Partant de ce principe, je considère que les énoncés *Ce verre est à moitié vide* et *Ce verre est à moitié plein* – même s'il n'est pas exclu qu'ils puissent « faire référence » au même objet extralinguistique – mettent en scène deux *objets discursifs* différents, que je désignerai (en m'inspirant de la formule utilisée par Maingueneau, 1981) par des schémas forgés comme suit : remplacement des « blancs » par des traits d'union et substitution de l'infinitif du verbe à la forme conjuguée, le tout étant mis entre crochets ; soit, respectivement, [Ce-verre-être-à-moitié-vidé] et [Ce-verre-être-à-moitié-plein]. Cette manière, radicalement (et délibérément) « barbare », de désigner « ce dont on parle » (ou encore « ce qui est représenté ») présente notamment un avantage considérable sur le plan méthodologique : on évite ainsi tout risque de confondre de tels schémas avec des *énoncés* – en d'autres termes, de confondre *la désignation de ce qui est représenté* avec telle ou telle *manière dont le discours pourrait le représenter*.

Enfin, la comparaison de *Louis XIV régna 72 ans* avec *Louis XIV a régné 72 ans* permettra d'illustrer un autre principe d'analyse. Le schéma [Louis-XIV-régner-72-ans] désigne ce qui se trouve représenté par ces deux exemples, mais les deux énoncés

¹ En d'autres termes, cela ne revient pas à nier la possibilité de parler – ou d'écrire – pour fournir une description de quelque chose qui existe dans l'univers extralinguistique, mais simplement à considérer que c'est là une des fonctions possibles des discours produits par les humains, et qu'elle se situe en dehors de notre champ d'investigation.

² Je n'aborde pas ici, faute de place, le problème bien connu que pose le concept même de « référent » pour la description d'entités linguistiques telles que *licorne*, *nantir* ou encore *à* (cf. Pruvost, 2006). Cf. également Haillet (2007) à propos des agencements du type *Ils seraient milliardaires, ça ne changerait rien*.

constituent deux manières différentes³ de le « mettre en scène » : l'énoncé au passé simple représente son objet sans lien avec le repère temporel constitué par l'énonciation, alors que l'énoncé au passé composé représente son objet comme ayant un lien avec ce repère temporel. Là encore, on constate que la nature du fait historique – « durée du règne de Louis XIV » – auquel « fait référence » le discours n'apporte aucun éclairage sur les propriétés linguistiques de l'énoncé analysé.

J'en viens maintenant à un autre cadre théorique dont s'inspire la linguistique des représentations discursives. Il s'agit de la *polyphonie*, dont je me propose de préciser l'apport en commençant par ces deux citations :

L'idée fondamentale en est la suivante : lorsqu'un locuteur L produit un énoncé E – en entendant par là un segment de discours occurrence d'une phrase de la langue – il met en scène un ou plusieurs énonciateurs [...]. Ce locuteur peut adopter vis-à-vis de ces énonciateurs (au moins) deux attitudes :

- ou bien s'identifier à eux [...],
- ou bien s'en distancier en les assimilant à une personne distincte de lui [plus précisément, de lui en tant qu'il est locuteur de l'énoncé], personne qui peut être ou non déterminée (Anscombe et Ducrot, 1983, p. 175).

Le locuteur – celui que l'énoncé désigne comme son auteur – peut se situer de différentes façons par rapport aux divers énonciateurs mis en scène. Il peut s'identifier à un énonciateur et assumer alors la responsabilité du point de vue que celui-ci exprime. [...] Il peut également se distancier d'un énonciateur, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il refuse le point de vue de ce dernier, mais simplement qu'il n'en revendique pas la paternité. (Anscombe, 1985a, p. 7)

Produire un énoncé revient, dans cette perspective, à mettre en scène au moins un *énonciateur* et au moins un *point de vue* – le discours étant appréhendé en tant qu'agencement plus ou moins complexe d'énonciateurs et de points de vue mis en relation. Deux précisions s'imposent, à ce stade, quant à la linguistique des représentations discursives et aux aménagements qu'elle opère par rapport à ce cadre théorique dont elle est issue.

D'une part, considérant que le discours constitue fondamentalement un agencement de représentations, elle fait intervenir l'analogie entre les représentations discursives et des représentations iconiques telles que, par exemple, les séquences

³ Cf. aussi Haillet, 2007 et 2009b. Tant l'emploi du passé composé que l'emploi du passé simple reviennent à représenter ce dont on parle comme situé dans le passé et comme achevé – la différence entre les deux « temps verbaux » tient à la présence (ou à l'absence) du lien avec le présent. Cette approche permet d'expliquer l'incongruité de *Je suis en forme parce que je dormis bien* face à *Je suis en forme parce que j'ai bien dormi*.

vidéo : l'appellation « point de vue » est employée au sens, plus général, d'*angle de vue* sur ce qui est représenté, et un énoncé implique au moins un angle de vue sur son objet – de la même manière qu'une séquence vidéo implique au moins un angle de vue sur ce qui est filmé. La linguistique des représentations discursives postule en outre qu'un point de vue est exprimé – ou paraphrasable – par un énoncé ; ainsi, *Max est là* sera considéré comme mettant en scène un seul⁴ point de vue – « Max est là », identique à la séquence analysée – sur l'objet discursif [Max-être-là], alors que *La victoire de l'équipe locale en finale a surpris* met en scène non seulement le point de vue correspondant à l'intégralité de l'exemple, mais aussi les points de vue paraphrasables⁵ respectivement par « L'équipe locale a gagné en finale » et « Le résultat de la finale a surpris ».

D'autre part, considérant que le concept d'*énonciateur* a pour vocation de désigner l'instance qui correspond à l'origine de tel ou tel *point de vue*, et qu'il y a autant d'*énonciateurs* que de *points de vue*, la linguistique des représentations discursives ne fait intervenir que le concept de *point de vue* et abandonne celui d'*énonciateur*. Cette décision s'explique – entre autres⁶ – par l'analyse d'énoncés qui représentent un point de vue comme ancré à un repère passé et comme n'ayant pas été envisagé (que ce soit par la parole ou par la pensée) à ce moment-là (cf. Korzen et Nølke, 1990) – cas de figure illustré par la manière de représenter, par exemple, le point de vue « La suite va prouver le contraire » dans *Si l'entame du match laissait penser que la machine à marquer était repartie, la suite allait prouver le contraire* ; on a là un agencement dont l'analyse en termes de points de vue ne me semble pas nécessiter le recours au concept d'*origine* des points de vue sur l'objet [la-suite-prouver-le-contre], l'un – paraphrasable par « La suite a prouvé le contraire » – étant attribué au locuteur-origine de l'énoncé analysé, et l'autre – « La suite va prouver le contraire » – étant construit *a posteriori* sans pour autant être représenté comme ayant fait l'objet d'une énonciation *stricto sensu* ou même d'une « anticipation mentale » au moment qui correspond au repère temporel mis en place par *l'entame du match laissait penser que la machine à marquer était repartie*.

J'en viens maintenant à la manière dont la linguistique des représentations discursives propose de rendre compte de la diversité des points de vue.

⁴ Cette formule vaut pour l'énoncé *Max est là* à lui seul, sa combinaison avec tel ou tel environnement discursif pouvant par ailleurs donner lieu à des interprétations où d'autres points de vue viendront s'ajouter à « Max est là ». Cf. § 3 *infra*.

⁵ Par souci de rigueur, les paraphrases proposées s'éloignent le moins possible de l'exemple analysé ; à propos de la nature de ces points de vue, cf. § 3 *infra*.

⁶ Je n'aborde pas ici la difficulté posée par toute tentative de *transposition didactique* du concept d'*énonciateur* dans le cadre de l'analyse d'énoncés qui représentent un point de vue comme n'ayant été ni dit, ni envisagé par la pensée (cf. Haillet, 2007).

3. Nature des points de vue : proposition de classification

Je prendrai comme point de départ l'analyse de l'exemple *La victoire de l'équipe locale en finale a surpris* (cf. *supra*) en tant qu'agencement mettant en scène – outre le point de vue « La victoire de l'équipe locale en finale a surpris » qui correspond à l'intégralité de l'énoncé – les points de vue paraphrasables respectivement par « L'équipe locale a gagné en finale » et « Le résultat de la finale a surpris », appelés désormais, par commodité, (a) et (b). Cette approche revient à opérer une première distinction qui oppose les points de vue *explicites* aux points de vue *sous-jacents* (le terme même de « sous-jacent » signifiant « caché en dessous », « qui n'apparaît pas tel quel »). Dans ce qui suit, je vais proposer une classification des différents types de points de vue sous-jacents en m'attachant à montrer en quoi elle s'inspire des travaux de Ducrot (1969, 1972, 1984) et de Grice (1975/1979).

La propriété linguistique qui distingue les points de vue (a) « L'équipe locale a gagné en finale » et (b) « Le résultat de la finale a surpris » – sous-jacents à l'énoncé *La victoire de l'équipe locale en finale a surpris* – est que (a), contrairement à (b), échappe à l'incidence de *Est-ce que... ?* (cf. *Est-ce que la victoire de l'équipe locale en finale a surpris ?*), ainsi qu'à l'incidence de *ne... pas* (cf. *La victoire de l'équipe locale en finale n'a pas surpris*); on aura reconnu les tests d'interrogation et de négation (Ducrot 1969, 1972) permettant de déterminer que (a) est un *présupposé* et (b) un *posé*.

Par ailleurs, la combinaison de l'énoncé *La victoire de l'équipe locale en finale a surpris* avec des environnements discursifs niant (a) ou (b) produit un effet de contradiction (cf. l'incongruité des enchaînements tels que, par exemple, *C'est dommage qu'ils n'aient pas gagné* ou encore *Tout le monde s'attendait à ce résultat en finale*). Cette propriété linguistique me semble correspondre à un point précis dans le modèle de Ducrot, qui considère que le *présupposé* et le *posé* forment ensemble le *sens littéral* de l'énoncé.

L'analyse, sous cet angle, de l'énoncé *Max est là* – qui, à lui seul, met en scène l'unique point de vue, explicite, « Max est là » – montre qu'il présente lui aussi cette propriété; en effet, sa combinaison avec un enchaînement niant le point de vue « Max est là » – p. ex. *Son absence rend incertaine l'issue du vote* – produit elle aussi un effet de contradiction, ce qui conduit à considérer que le point de vue « Max est là » constitue le sens littéral de l'énoncé *Max est là*.

J'en viens maintenant à un autre type de points de vue sous-jacents. L'énoncé interrogatif *L'échec des négociations marque-t-il la fin de la partie ?* met en scène, entre autres, le point de vue sous-jacent paraphrasable par « Les négociations ont échoué »; l'impossibilité d'appliquer le test d'interrogation empêche de raisonner en

termes de présupposé et de posé. Toutefois, la combinaison de l'exemple avec un enchaînement niant le point de vue sous-jacent « Les négociations ont échoué » (comme, par exemple, *Les négociations se poursuivent et tous les espoirs sont permis*) produit un effet de contradiction, ce qui conduit à considérer que le point de vue en question fait partie du sens littéral de l'énoncé interrogatif. C'est dans une perspective similaire que je propose d'analyser *Max a encore oublié de prévenir*, qui met en scène, entre autres, le point de vue sous-jacent paraphrasable par « Max avait oublié de prévenir au moins une fois auparavant » ; il s'avère pour le moins délicat de montrer que ce point de vue échappe à l'incidence de *ne... pas*, ce qui empêche de raisonner en termes de présupposé et de posé. Il n'en demeure pas moins que la combinaison de l'énoncé *Max a encore oublié de prévenir* avec un enchaînement niant le point de vue « Max avait oublié de prévenir au moins une fois auparavant » (comme, par exemple, *C'est bien la première fois que ça lui arrive*) produit un effet de contradiction, ce qui permet de conclure que le point de vue en question fait partie du sens littéral de l'exemple analysé.

Plus généralement, ce principe d'analyse est applicable à des agencements discursifs dont la complexité rend difficile – sinon impossible – la démarche visant à déterminer si un point de vue sous-jacent à l'énoncé examiné échappe ou non à l'incidence de *Est-ce que... ?* et de *ne... pas*. Je songe là à des exemples comme *Pourquoi afficher alors le nombre d'années vécues ensemble comme si c'était un trophée ?*, qui met en scène – entre autres – le point de vue sous-jacent paraphrasable par « le nombre d'années vécues ensemble n'est pas un trophée » (cf. Haillet, 2009a), ou encore *Et s'il était pauvre, serait-il plus crédible ?*, qui met en scène le point de vue sous-jacent dont rend compte la paraphrase « Il n'est pas pauvre » (cf. Haillet, 2002). Ce qui permet, là encore, de considérer qu'il s'agit de points de vue à la fois sous-jacents à l'énoncé analysé et qui font partie de son sens littéral, c'est l'effet de contradiction que produirait, par exemple, l'insertion de l'incise (*et c'en est un*) après *trophée*, ainsi que l'insertion de l'incise (*ce qui est le cas*) après *pauvre*.

Pour désigner un point de vue sous-jacent à un énoncé donné et qui fait partie de son sens littéral, j'ai proposé (Haillet, 2007) l'étiquette « point de vue **impliqué** par l'énoncé » (les présupposés constituant, dans cette perspective, une catégorie particulière incluse dans l'ensemble constitué par les points de vue impliqués). Je passe maintenant à un autre type de points de vue sous-jacents ; il s'agit d'une catégorie qui correspond, *grosso modo*, à ce que Ducrot (1969, 1972) appelle des *sous-entendus* – et à ce que les traducteurs de Grice désignent par « *implicat* (ce qui est implicite) » (Grice, 1975/1979, p. 59) ; par convention, je retiens l'appellation « points de vue **implicites** ». En première approximation, je dirai que l'interprétation d'une séquence sonore ou écrite *peut*, compte tenu de son environnement discursif, conduire à considérer que le locuteur assume (et/ou cherche à faire admettre) un point de vue qui ne fait pas partie du sens littéral de son discours. Ainsi, par exemple, *Il est six heures*

pourra se trouver interprété comme sous-entendant « Il faut qu'on se dépêche » lorsqu'il est question de prendre le train de 18h12 ; l'analyse de ce phénomène dans le cadre de la linguistique des représentations discursives consiste à montrer que *Il est six heures* est compatible tant avec l'enchaînement *Il faut qu'on se dépêche* qu'avec des enchaînements de type opposé (comme, p. ex., *Nous avons tout notre temps*) – et que le point de vue implicite « Il faut qu'on se dépêche », qui ne fait donc pas partie du sens littéral de *Il est six heures*, pourra éventuellement se trouver déduit de la combinaison de *Il est six heures* avec certains environnements discursifs.

Les exemples qui suivent sont destinés à illustrer quelques cas de figure fréquemment abordés dans les publications sur le sujet. *J'ai un polycopié à préparer pour demain* pourra se trouver interprété comme ayant pour fonction de laisser entendre « Je ne peux pas passer te voir ce soir » ; ce point de vue sous-jacent correspond à un enchaînement compatible avec l'exemple analysé, mais ne fait pas partie de son sens littéral, car l'énoncé en question peut tout aussi bien se combiner avec un enchaînement de type opposé (p. ex. *Je passerai te voir ce soir dès que j'aurai fini*).

Dans une publicité pour une marque de fromage, qui met en scène un berger quittant son lit conjugal aux aurores et répondant aux protestations de son épouse par la séquence *La première traite du matin, c'est la première traite du matin*, l'énoncé tautologique produit est interprété comme destiné à faire admettre que l'importance de cette étape dans la préparation du fromage en question en fait une priorité absolue – sans rien « dire » de tel de façon explicite. On notera au passage que, si les tautologies peuvent généralement être utilisées pour impliciter à peu près tout et son contraire (cf. *Max, c'est Max*, compatible tant avec *Il a toujours été généreux* qu'avec *Il a toujours été radin*, tant avec *Il est toujours à l'heure* qu'avec *Il est toujours en retard*, etc.), certaines formules tautologiques sont associées d'une façon relativement stable à un point de vue implicite – cf. *Un sou est un sou*, interprété comme destiné à faire admettre un point de vue paraphrasable par « Il ne faut jamais gaspiller d'argent, même en petite quantité ».

De même, un changement radical de sujet peut conduire à considérer que l'énoncé produit est destiné à faire admettre un point de vue qui ne fait pas partie de son sens littéral : par exemple, *Viens, on va dire bonjour à Kader qui est sur la terrasse et qui nous fait signe* pourra se trouver interprété, lorsqu'il enchaîne sur *Tu ne trouves pas que Luc exagère, ces-jours-ci ?*, comme refus « déguisé » de poursuivre la conversation à propos de Luc, comme expression indirecte d'un désaccord, ou encore comme motivé par le fait que Luc se trouve juste derrière et qu'il ne serait donc pas opportun de continuer à parler de lui sans s'éloigner quelque peu...

Un phénomène reposant sur un mécanisme similaire mérite d'être évoqué, à ce stade : celui que j'appelle (Haillet, 2007) « interprétation d'un énoncé comme ironique »

(partant du principe qu'il n'existe pas d'énoncés « intrinsèquement ironiques »). Il s'agit, là encore, d'interprétation consistant à considérer un énoncé – dans son environnement discursif – comme destiné à faire admettre un point de vue sous-jacent qui ne fait pas partie de son sens littéral. Ainsi, dans *C'est intelligent de se moquer de la souffrance des autres*, la séquence *c'est intelligent* a de très fortes chances, dirions-nous par euphémisme, de se trouver interprétée comme visant à faire admettre un point de vue de type opposé (« c'est idiot », « c'est vraiment bête », etc.) – contrairement à ce que l'on observe dans *C'est intelligent de planifier ses déplacements*, par exemple. La manière dont la linguistique des représentations discursives propose de rendre compte de ce phénomène consiste à dire que l'interprétation d'un énoncé comme employé ironiquement résulte de sa combinaison avec un environnement discursif compatible avec des énoncés de sens opposé (cf. également *C'est très agréable, ce bruit de perceuse du matin au soir sept jours sur sept*).

Pour récapituler, la classification proposée des différents types de points de vue en fonction de leur nature se présente comme suit :

	Points de vue explicites	Points de vue sous-jacents	
		Points de vue impliqués (dont les présupposés et les posés)	Points de vue implicites
apparaissent tels quels en discours	oui	non	non
appartiennent au sens littéral	oui	oui	non
possibilité de les nier, sans effet de contradiction, dans des enchaînements	non	non	oui

J'en viens à présent à quelques modélisations sémantiques qui recourent à la notion de *point de vue sous-jacent* en tant que paramètre d'analyse.

4. Recours à la notion de *point de vue sous-jacent* : quelques exemples d'analyse

Plusieurs modélisations proposées dans le cadre de la linguistique des représentations discursives visent à circonscrire la nature d'un procédé formel donné en cherchant à déterminer la *relation entre points de vue* qui s'établit en discours du fait de son emploi.

La première que je vais présenter, très sommairement, concerne le procédé consistant à utiliser la négation *ne... pas* en combinaison avec un terme dit *marqué* (cf. Ducrot, 1972 ; Lilti, 2004 ; Haillet, 2007). Ainsi, par exemple, *Le débat n'était pas inintéressant* peut se trouver interprété comme une litote, comme une manière de laisser entendre « Le débat était (très / vraiment) intéressant ». Ce point de vue – implicite – ne fait pas partie du sens littéral de l'énoncé analysé : tant la combinaison *Le débat n'était pas inintéressant, je l'ai même trouvé passionnant* que l'agencement *Le débat n'était pas inintéressant ; de là à dire que c'était passionnant, n'exagérons rien...* sont parfaitement envisageables sans effet de contradiction. Or, comme le montre Lilti (2004), dans ces deux cas de figure on a affaire à un positionnement du locuteur à l'égard du point de vue « Le débat était intéressant » (respectivement, adhésion au plus haut point et adoption d'une certaine distance). Ce qui s'avère intéressant pour la méthode de l'analyse linguistique, c'est la démarche consistant à déterminer comment le locuteur de l'énoncé correspondant au schéma « polarité négative + terme marqué » (ici, *Le débat n'était pas inintéressant*) se positionne par rapport au point de vue sous-jacent à l'énoncé produit et correspondant au schéma « polarité positive + terme non marqué » (ici, « Le débat était intéressant »).

C'est d'une manière similaire que la linguistique des représentations discursives cherche à rendre compte d'un type particulier d'emplois de l'imparfait (cf. Abouda, 2004 ; Haillet, 2004, 2007). Dans les environnements discursifs où cette forme verbale commute avec le présent, le procédé à l'œuvre a pour effet d'atténuer l'assertion correspondante au présent ; ainsi, dans *Bonjour, je venais vous apporter une petite précision concernant la journée découverte de samedi*, où *venais* commute avec *viens*, le point de vue explicite « Je venais vous apporter une petite précision concernant... » s'interprète comme « version bémolisée » du point de vue « Je viens vous apporter une petite précision concernant... », sous-jacent à l'énoncé analysé ; là encore, sa principale caractéristique est déterminée en tant qu'attitude du locuteur à l'égard de ce point de vue sous-jacent.

C'est sur une modélisation comparable que repose l'analyse des questions totales, qui fait intervenir le concept d'*assertion sous-jacente à une question totale* (ASJT). L'ASJT est un point de vue dont la forme diffère de celle de la question étudiée

par les marques de l'interrogation⁷ : ainsi, *Est-ce notre objectif?*, question qui servira ici d'exemple, a pour ASJT « C'est notre objectif ». Les interprétations possibles d'une question totale correspondent, dans cette modélisation, à un *continuum* dont un extrême correspond à ce que j'appelle « interprétation de la question comme *véritable* » (cas de figure où on n'attribue au locuteur de l'interrogative aucune attitude à l'égard du point de vue correspondant à l'ASJT) – l'autre extrême étant constitué par ce que j'appelle « interprétation de la question comme *rhétorique* » (cas de figure où on attribue au locuteur le point de vue correspondant à l'ASJT – ou encore à son contraire). Ainsi, l'agencement suivant : « *Est-ce notre objectif? C'est ce qu'il s'agira de déterminer collectivement à l'issue de notre série de réunions de travail* », illustre le premier cas de figure, aucune attitude particulière à l'égard du point de vue « C'est notre objectif » n'étant attribuée au locuteur de la question. Les deux exemples ci-dessous illustrent, quant à eux, l'interprétation de la question *Est-ce notre objectif?* comme rhétorique :

Au sein de ce service, les femmes constituent environ 10 % des effectifs. Aimerions-nous qu'il y en ait plus ? Tout à fait. Est-ce notre objectif ? Absolument.
Cependant, si les femmes ne souhaitent pas faire carrière dans l'armée, il est difficile de les convaincre.

Aux États-Unis, la politique est au service de l'actionnariat. Est-ce notre objectif ? Non. Le pouvoir politique doit donc agir et réguler celui de l'actionnaire.

En effet, dans ces deux extraits, l'attitude du locuteur de l'interrogative *Est-ce notre objectif?* à l'égard de l'ASJT est explicitement exprimée dans le cotexte droit (adhésion totale au point de vue « C'est notre objectif » dans le premier exemple, contestation du point de vue « C'est notre objectif » dans le second).

L'analyse des questions partielles (cf. Haillet, 2002, 2007) s'appuie sur un principe similaire en recourant au concept d'*assertion sous-jacente à une question partielle* (ASJP) ; par exemple, l'interrogative *Qu'ont-ils obtenu en échange?*, qui permettra d'illustrer le fonctionnement du modèle, a pour ASJP⁸ « Ils ont obtenu quelque chose en échange », point de vue correspondant à l'assertion forgée par suppression des marques de l'interrogation et par substitution de l'indéfini *quelque chose* au segment interrogatif. Le locuteur d'une question partielle se verra attribuer ou bien le point de vue correspondant à l'ASJP, ou bien un point de vue de type opposé. L'exemple ci-dessous illustre le premier cas de figure :

⁷ Pour une présentation plus détaillée de la procédure permettant de déterminer l'ASJT, cf. Haillet, 1998c/2001, 2002 et 2007.

⁸ Pour une présentation plus détaillée de la procédure permettant de déterminer l'ASJP, cf. Haillet, 2002, 2007.

Sans être mesquins ou inutilement désobligeants envers quelqu'un qui a démontré une grande aptitude à se rendre ridicule, nous désirons demander : combien de fois les Moyoja ont-ils eu l'occasion de trouver des organisations qui leur ont permis de se produire à l'Elysée ou au New Morning ? à combien de centaines de concerts le groupe a-t-il participé en dehors d'Emergenza ? l'avez-vous déjà entendu ? l'avez-vous déjà vu ? qu'ont dû faire et combien ont dû payer les Moyoja pour participer aux concerts d'Emergenza ? déboursier 400 francs (à diviser par six) et essayer – sans y être obligés – de faire venir quelques fans ? qu'ont-ils obtenu en échange ? des salles, des techniciens, de la promo, tout cela garanti, organisé, sans même devoir déplacer un ampli.

En revanche, dans l'extrait ci-dessous, le locuteur-origine de l'interrogative – interprétée en relation avec son cotexte droit – adopte le point de vue « Ils n'ont rien obtenu en échange », à l'opposé de l'ASJP « Ils ont obtenu quelque chose en échange » :

La Marne, les Dardanelles, Verdun, le Chemin des Dames seront les endroits où ces hommes arrachés à leurs familles en échanges [sic] de moult promesses ou menaces mises à exécution ont donné leurs vies. Qu'ont-ils obtenu en échange ? Rien !

Enfin, l'interprétation d'une question partielle comme *véritable* revient nécessairement à attribuer à son locuteur le point de vue correspondant à l'ASJP, alors que – comme l'illustrent les deux exemples *supra* – le locuteur d'une question partielle interprétée comme *rhétorique* adopte soit le point de vue correspondant à l'ASJP, soit un point de vue de type opposé.

Pour terminer, j'évoquerai les grandes lignes de la modélisation (Haillet, 2010) destinée à rendre compte du fonctionnement discursif de l'opérateur *au moins*. L'approche en question s'appuie sur ce que met en évidence l'étude proposée par Anscombe et Ducrot (1983) concernant deux types d'emplois de cette séquence. Schématiquement, le recours à un agencement désigné par la formule « au moins X », où X renvoie à un segment de discours explicite, peut ou bien laisser envisager l'éventualité d'encherir par rapport à X, ou bien représenter une telle éventualité comme impossible à envisager :

Entre les intempéries, les mouvements de grève, j'ai l'impression que chaque mois, *il y a au moins une journée d'école qui saute*.

Le 10 février 2010, l'ASPAS remettait une pétition comptant 251 667 signatures à Jean-Louis Borloo, pour demander que des mesures de sécurité soient rapidement prises et que le dimanche soit un jour non chassé sur l'ensemble du territoire français, afin que les usagers de la nature puissent profiter, au moins une journée par semaine, d'un minimum de sécurité.

La différence entre les deux types d'emploi de l'opérateur *au moins* – illustrés respectivement par ces deux extraits – a pour corollaire la possibilité d'insérer, dans le cotexte droit de *au moins une journée*, un segment enchérissant par rapport à *une journée* (« voire plus », « et sans doute plus », « et souvent deux ou trois... », etc.) dans le premier exemple – alors que le second n'admet pas d'enchaînements qui enchérissent par rapport à *une journée* (cf. l'incongruité de « voire plus », « peut-être deux », etc.). Dans les deux cas, le point de vue contenant « au moins X » est mis en rapport avec un point de vue sous-jacent de type « X ou plus » qui est ou bien représenté comme envisageable (p. ex. « Chaque mois, il y a une journée d'école qui saute, ou même deux, voire trois... » pour le premier extrait), ou bien représenté comme impossible à envisager (le second extrait ne représente pas comme envisageable – ni comme visée par la pétition – l'éventualité où les usagers de la nature profiteraient d'un minimum de sécurité plus d'une journée par semaine...), « au moins X » étant alors représenté comme motif de satisfaction « faute de mieux » (paraphrasable ici par *ce serait déjà ça*).

Dans chacune de ces cinq propositions de modélisation sémantique, c'est un point de vue sous-jacent à l'énoncé analysé qui constitue un paramètre central de l'analyse linguistique. Ce qui me semble essentiel pour permettre de tester la validité de ce type de démarche d'investigation, c'est de déterminer systématiquement comment sont forgées les paraphrases destinées à désigner ce point de vue sous-jacent ; elles s'éloignent, on l'a vu, le moins possible de l'énoncé analysé, et il importe de dire en quoi elles diffèrent des agencements discursifs dont il s'agit de préciser la nature, avant de proposer des schématisations d'ordre métalinguistique.

5. Pour conclure

Les modélisations présentées ici s'inscrivent dans une démarche plus large, qui consiste à appréhender le discours en tant qu'assemblage plus ou moins complexe de *points de vue* – et à chercher à déterminer tant les propriétés linguistiques des *représentations* mises en place que la nature des *relations* qui s'instaurent entre points de vue du fait de l'emploi de tel ou tel procédé.

Ancrée résolument dans la perspective de la réception, cette démarche vise à décrire les mécanismes qui interviennent dans l'attribution d'un sens à telle ou telle séquence sonore ou écrite dans un environnement discursif donné – ainsi qu'à faire apparaître les caractéristiques linguistiques des agencements étudiés – en recourant à un petit nombre de critères formels, applicables à toute une variété de constructions.

Bibliographie

- Abouda, L., « Deux types d'imparfait atténuatif », *Langue française*, n° 142, Paris, Larousse, 2004, pp. 58-74.
- Anscombe, J.-C., « Introduction : de l'énonciation au lexique », *Langages*, n° 80, Paris, Larousse, 1985a, pp. 5-8.
- « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession », *Revue internationale de philosophie*, n° 155, 1985b, pp. 333-349.
- « Thème, espaces discursifs et représentation événementielle » in Anscombe, J.-C. et Zaccaria, G. (éd.), *Fonctionnalisme et pragmatique*, Milan, Unicopli, 1990, pp. 43-150.
- « Quelques remarques sur l'existence et le fonctionnement d'un *si* concessif en français contemporain » in Donaire, M. L. (dir.), *Dynamiques concessives*, Madrid, Arrecife, 2004, pp. 41-74.
- Anscombe, J.-C. et Ducrot, O., *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga, 1983.
- Donaire Fernández, M. L., *Subjuntivo y polifonía (español, francés)*, Madrid, Arrecife, 2001.
- Ducrot, O., « Présupposés et sous-entendus », *Langue française*, n° 4, Paris, Larousse, 1969, pp. 30-43.
- *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972.
- « Analyse de textes et linguistique de l'énonciation » in Ducrot, O. et al., *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 1980.
- *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984.
- Grice, H. P., « Logique et conversation », *Communications*, n° 30, Paris, Seuil, pp. 57-72, 1975 / 1979.
- Haillet, P. P., « À propos de l'interrogation totale directe au conditionnel » in Dendale, P. et Tasmowski, L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz, coll. *Recherches linguistiques*, n° 25, 2001, pp. 295-330.
- *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Paris, Ophrys, 2002.
- « Nature et fonction des représentations discursives : le cas de la stratégie de la version bémolisée » in Haillet, P. P. (dir.), « Procédés de modalisation : l'atténuation », *Langue française*, n° 142, Paris, Larousse, 2004, pp. 7-16.
- « Les représentations discursives : une approche polyphonique », *Le Français Moderne*, tome LXXIV, n° 1, 2006, pp. 43-60.
- *Pour une linguistique des représentations discursives*, Bruxelles, De Boeck, 2007.
- « Approche polyphonique des attitudes du locuteur : constructions de type comme si A », *Langue française*, n° 161, Paris, Larousse, 2009a, pp. 135-145.
- « Repérages temporels construits par le discours et approche polyphonique des énoncés », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 25-26, 2009b, pp. 189-204.

- « *Du moins et au moins : fondements d'une approche contrastive* », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n° 28, 2010, pp. 47-72.
- Korzen, H., et Nølke, H., « *Projet pour une théorie des emplois du conditionnel* » in Halmøy, O., Halvorsen, A. et Lorentzen, L. (éd.), *Actes du 11^e Congrès des Romanistes Scandinaves*, Université de Trondheim, 1990, pp. 273-300.
- Lilti, A.-M., « *Négation d'un terme marqué et procédés de modalisation* », *Langue française*, n° 142, Paris, Larousse, 2004, pp. 100-111.
- Maingueneau, D., *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1991.
- Nølke, H., *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé, 1993.
- *Linguistique modulaire, de la forme au sens*, Louvain, Peeters, 1994.
- *Le regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé, 2001.
- Prieto, L., *Messages et signaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966.
- Pruvost, J., *Les dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006.